

Impôt sur le revenu

En 1974, 3,850,000 contribuables ont gagné de \$5,000 à \$10,000. Ils ont à eux tous déclaré des déductions d'un total de \$123,471,000 au titre du REER. C'est-à-dire une déduction moyenne de seulement \$34.49 chacun. Par contre, les 274,009 contribuables appartenant à la classe de revenus de \$25,000 et plus ont réclamé une déduction moyenne de \$1,501.76 pour un grand total de \$411,470,000 de revenus excédentaires à épargner. C'est absolument incroyable.

Le régime fiscal est censé être progressif. Il est censé redistribuer la richesse dans notre pays. Le précédent ministre des Finances, qui est allé chercher sa récompense rue Bay, a ménagé ces échappatoires pour ses riches amis. Où est la justice et l'équité lorsque les personnes à revenu faible et moyen économisent environ \$34.49 par rapport aux personnes ayant un revenu de \$25,000 et plus, qui économisent \$1,501.76? Il est évident que nous avons un gouvernement libéral fort peu libéral. Pas étonnant que les pauvres perdent à tout coup.

Je veux citer un article paru dans le *Financial Post*, intitulé: «Vos épargnes s'arrondissent grâce au refuge fiscal qu'est le REER.» Je cite:

Cet exemple compare l'accumulation des économies réalisées grâce à des contributions annuelles à un REER et grâce à un fonds constitué à même le revenu après-impôt.

Il suppose qu'un individu peut, à partir de 35 ans, se permettre d'économiser pour sa retraite \$1,000 par année sur son revenu avant-impôt. On établit une comparaison entre ce que donne un taux maximal d'imposition de 50 p. 100 pendant toute la période et un taux d'imposition de 40 p. 100. Il est évident que plus le taux est élevé, plus l'avantage des contributions permettant d'échapper au fisc et les intérêts sont élevés. On suppose un intérêt annuel de 7 p. 100 pendant toute la période.

En investissant chaque année une somme de \$1,000 dans un REER à un taux maximal de 50 p. 100, en dix ans une personne aurait accumulé \$14,784. Au bout de 30 ans, elle aurait accumulé \$101,073. De toute évidence, ce régime n'est pas conçu pour les gagne-petit.

Gerry Beaulieu travaille 60 heures par semaine dans un lave-auto froid et humide de Toronto. Son salaire annuel est de \$8,650. Comment voulez-vous qu'il économise \$1,000 par an pour l'investir dans un compte d'épargne-retraite? Pouvez-vous vous imaginer Gerry Beaulieu dans son bleu de travail et ses bottes de caoutchouc pénétrer dans la tranquille enceinte de la Banque Royale pour emprunter \$1,000?

M. Saltsman: S'il pouvait avoir au moins une arme au poing?

M. Rodriguez: Assurément, et qui sait jusqu'où il pourrait aller. Le dégrèvement de Gerry Beaulieu ne serait rien à côté du dégrèvement de \$470 dont peut bénéficier Lloyd Robertson avec ses \$100,000 par an. J'imagine que Lloyd Robertson pourrait, en versant \$1,000 par an dans un compte d'épargne-retraite, obtenir un dégrèvement de \$470. Par contre, Gerry Beaulieu qui travaille 60 heures par semaine dans ce lave-auto humide et froid à Toronto et qui gagne \$8,650 ne pourrait pas bénéficier de ce programme. Il est évident que le régime a été conçu pour les amis des gars d'Ottawa.

Il ne faudrait pas oublier le véritable objectif du REER. Nous sommes des gens raisonnables à la Chambre. Pour ma

[M. Rodriguez.]

part, je suis assez raisonnable. À l'origine, le REER devait permettre aux gens de mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours. On en a toutefois abusé. Les échappatoires y sont tellement évidentes. Et ainsi, le REER a dégénéré et est devenu un moyen pour les gens fortunés d'échapper à l'impôt.

• (2030)

M. Saltsman: On fait même de la publicité à ce sujet.

M. Rodriguez: Oui, c'est ainsi qu'on l'annonce, monsieur l'Orateur. Il suffit de considérer comment les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurance se disputent la clientèle. Leur publicité nous dit ceci: «Voyez combien vous pouvez épargner d'impôt; déjouez le percepteur, etc, etc. Je doute que ce genre de publicité soit juste à l'égard de tous les contribuables canadiens. Je doute que ce soit juste envers les 16,000 salariés de l'INCO, envers tous les salariés qui n'ont pas les moyens de profiter de ces échappatoires et de ces refuges. En un rien de temps, le REER est devenu une formule magique pour échapper à l'impôt et, bien pis, faire de l'argent.

J'ai été témoin l'autre jour dans le métro de Toronto, de l'horrible campagne publicitaire à ce sujet. J'ai vu une annonce toute flamboyante qui disait:

Comment faire fructifier votre argent.

D'ici le 1^{er} mars, troquez le bas de laine contre un avenir assuré.

Faites fructifier votre argent grâce au

REEL rapportant 9 p. 100 et au

REER lucratif du National Trust.

C'est une occasion en or.

Monsieur l'Orateur, allez dans n'importe quel local d'une société de fiducie et vous verrez des annonces semblables.

Voici un autre exemple d'annonce, parue, celle-là, dans le *Globe and Mail* du mardi 8 février 1977. Voici ce que le Crédit Foncier nous annonce en grosses lettres:

Ce n'est pas tout de réduire vos impôts.

(Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et d'épargne-logement (REEL) offerts par les institutions financières, y compris ceux de la Fiducie Crédit Foncier, comportent les mêmes avantages fiscaux, tels que prévus par la loi. Ce qui doit plutôt retenir votre attention, ce sont les facteurs suivants: sécurité, rendement élevé, flexibilité, aucun frais de vente ou d'administration.

Et cela continue dans la même veine, monsieur l'Orateur. Voilà le genre de réclame orientée vers les personnes qui ont de l'argent à investir. Malheureusement, ce n'est pas le genre de réclame qui s'adresse à des personnes comme Jerry Beaulieu et tous ceux qui, d'un bout à l'autre du pays gagnent moins de \$10,000 par année.

Les échappatoires de la loi crèvent les yeux. A un tel point que Revenu Canada s'efforce maintenant de les trouver et de les colmater et menace de poursuivre les coupables en justice mais il doit s'avouer vaincu, car la loi lui lie les mains. Lorsque ce bill était à l'étape du rapport, le ministre n'avait qu'à prendre la parole à la Chambre et à annoncer qu'il accepterait des amendements visant à bloquer ces échappatoires flagrantes qui permettent d'utiliser le régime fiscal canadien pour réaliser des gains abusifs plutôt que comme une façon de percevoir l'impôt et le redistribuer d'une façon juste et progressive.